

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Cambes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PEDREIRA AFONSO Rose, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2020

**PRESENTS** : Mmes PEDREIRA AFONSO - LEROY - RICK - SARLANGUE - VERAL HENRY - ENON - SCHOMAECKER - BOUTANG – Mrs ARNAULT - LEPAGE - BENTEJAC - CAUQUIL .

**EXCUSES** : Mme SCHOEMAECKER a donné pouvoir à Mr ARNAULT, Mmes SALIER – GUILLORIT LABUZAN – Mrs LARROCHE – FAU – MONTILLAUD – ALVAREZ - MAGNIER

**Secrétaire de séance** : Mr LEPAGE

**DELIBERATION : PROPOSITIONS POUR LA CONSTITUTION DE LA C.C.I.D**

Madame le Maire explique le fonctionnement de la C.C.I.D qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Présidée par le Maire, cette commission est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;

Dans un premier temps, le conseil municipal doit proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Dans un second temps, la Direction Générale des Finances Publiques désignera les membres définitifs à partir des propositions du conseil municipal.

Voici la liste des personnes proposées :

**TITULAIRES**

M HAUSS marc  
Mme VERAL HENRY Hélène  
M DEMARTHON Francis  
Mme FIOROTTO Marie Noëlle  
Mme LETTLER SCHOTT Chantal  
M APCHE Jean Pierre  
Mme LEROY Vanessa  
Mme RICK Sofia  
Mme BEAUX Elodie  
M BAPPEL Raymond  
Mme BOUTANG Amandine  
Mme ROBERT Julie

**SUPPLEANTS**

M MIALOCQ Denis  
Mme AUDEBERT Elisabeth  
M LARONDELLE Maxime  
Mme LENESTOUR Cécile  
M APPASSAMY Jean Paul  
Mme SAMSON Maria  
M SOUAN Jacques  
M SOLER Paul  
Mme FORT RAMOND Josette  
Mme REYNAUD Nicole  
M DUPIN Yvan  
Mme LERBET Laure

Le conseil municipal propose à l'unanimité des voix (11 pour + un pouvoir) cette liste.

### **DELIBERATION CREATION D'UN POSTE d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

A la rentrée de septembre, une classe maternelle supplémentaire va être créée pour palier au nombre d'enfants de 3 ans rentrants en septembre. Un poste d'ATSEM doit être créé pour cette année.

Madame le Maire explique que la commission chargée du personnel communal et la commission des affaires scolaires doivent réfléchir à quel type de contrat doit on proposer car l'an prochain, il n'est pas sûr que nous aurons le même besoin à ce poste.

Un appel à candidature va être lancé.

Le conseil municipal a décidé de la création d'un poste d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 par 11 voix pour + un pouvoir.

### **CONVENTION DE CONSEIL JURIDIQUE ETABLIE PAR MAITRE BOISSY, Avocat**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition de convention d'honoraires par Maître Boissy, Avocat au Barreau de Bordeaux. Cette convention a pour objet la réalisation des prestations de conseil juridique précontentieux ou non que la commune de Cambes serait susceptible de confier au Cabinet d'Avocats, et ce, dans la limite de 3 000 € HT pour une année. Ce n'est pas un abonnement mais une convention d'assistance à bons de commande. Le taux horaire négocié s'élève à 130 € HT.

Madame le Maire précise également qu'à chaque mission confiée, l'avocat adressera à la commune une estimation de temps et de coût.

Par ailleurs, Maître Boissy est un avocat expert pour notre compagnie d'assurance SMACL. C'est un avantage car en cas de sinistre, l'assurance peut prendre en charge les frais plus facilement.

Monsieur LEPAGE demande si ce conseil juridique serait ouvert aux conseillers municipaux. Madame le Maire lui répond que oui mais en passant bien entendu par elle.

### **INFORMATION CONCERNANT LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire donne la parole à M ARNAULT sur le futur PLU. Il explique que ce sera un chantier important pour la commune dans les prochaines années, qui structurera l'aménagement communal puisqu'au niveau de la CDC il n'y a pas de projet de PLU Intercommunal pour le moment. La volonté de la municipalité est que la commune se développe d'une façon harmonieuse en matière d'urbanisation. Au Budget Primitif 2020, une somme de 40 000 € a été allouée qui va nous permettre d'initier les premières démarches et de faire les

études qui nous permettront d'aller jusqu'à la fin du PLU qui va durer au moins deux ans.

Aujourd'hui la commission en charge de l'urbanisme travaille sur le sujet et la prochaine étape sera une délibération du conseil municipal qui prescrira le Plan Local d'Urbanisme c'est-à-dire une résolution qui va détailler les objectifs du PLU et aussi quelque chose de très important : les modalités de concertation, qui ont beaucoup manqué ces dernières années, et dont une des composantes sera d'impliquer la population.

Madame le Maire remercie Monsieur ARNAULT et rappelle aux conseillers que c'est vraiment un travail de concertation et c'est l'occasion pour tous de saisir ce que l'on souhaite pour le cadre de vie du village avec un énorme potentiel et de s'y projeter. Madame le Maire pense fortement que ce PLU sera le socle de ce que l'on souhaite pour notre village.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/Obligation de déclaration de rassemblements à la Préfecture**

Madame le Maire rappelle que considérant la réglementation, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public de plus de 10 personnes sont soumis à déclaration. Ce principe est exposé à l'article 3 du nouveau décret du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Pour l'organisation d'un événement une déclaration est à faire auprès des services préfectoraux pour obtenir une dérogation.

### **2/Information jugement en date du 20 juillet 2020**

Madame le Maire informe que les deux requêtes déposées par l'association Bellevue demandant l'annulation de plusieurs délibérations sur le projet Bellevue a été rejetée par le tribunal administratif et a condamné l'association à verser à la commune la somme de 1 200 €. Elle peut faire appel dans les deux mois de cette décision.

Madame le Maire a demandé à Maître Boissy de prendre en charge ce dossier.

Madame le Maire signale que des nouveaux recours gracieux ont été déposés par l'association Bellevue qui concernent le modificatif du permis d'aménager de Nexity et le permis de construire de Clairsienne.

### **3/Adhésion au service du remplacement et renfort du Centre de Gestion**

Une convention a été passée en 2016 avec le Centre de Gestion de la Gironde pour avoir recours au service de remplacement. A l'époque, ce service ne concernait que le domaine administratif. Après avoir pris contact avec le Centre de Gestion, il s'avère qu'une nouvelle convention a été mise en place et elle concerne désormais tous les domaines d'intervention des collectivités.

Madame le Maire propose d'adopter la convention suivante :

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de

personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,  
DECIDE

- De pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- D'autoriser le Maire à signer une convention cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- D'inscrire au budgets les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité (11 pour + 1 pouvoir).

Avant de lever la séance, Madame le Maire revient sur le départ de Muriel DA CRUZ après 20 ans au service de la commune.

Madame DA CRUZ a trouvé un poste près de chez elle. Le conseil municipal lui souhaite une bonne continuation et la remercie de son aide précieuse pour ce début de mandat.

La séance est levée à 19 h 45.